

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1056

5 juin 2007

### SOMMAIRE

Access Properties S.à r.l. ....	50682	ISO 200 S.A. ....	50684
Adham One S.à r.l. ....	50685	Laponia S.A. ....	50684
A & H Services SA ....	50662	Lotus One S.à r.l. ....	50683
AMACO (Luxembourg) S.A. ....	50654	Lotus Two S.à r.l. ....	50685
AMACO (Luxembourg) S.A. ....	50654	Maggi Controls Group S.A. ....	50655
Anapura S.à r.l. ....	50688	Martel S.A. ....	50650
Asher S.A. ....	50642	Modus Holding S.à.r.l. ....	50683
Aston S.A. ....	50650	NorCab 1 S.à r.l. ....	50686
Atollex S.A. ....	50663	Posal S.A. ....	50688
Black Steel Organization S.A. ....	50663	Pylos Luxembourg S.A. ....	50670
Compradore S.A. ....	50685	Réalisations Immobilières Strassen S.à r.l. .....	50654
Consolidated Securities Investments S.A. .....	50664	Rosalia AG ....	50673
EDS International S.à r.l. ....	50674	Sculptor Investments S.à r.l. ....	50687
E.L.E. Lux S.A. ....	50682	Sipila Holding S.A. ....	50664
eOffice Invest S.A. ....	50642	So.Par.Trans. S.A. ....	50673
eOffice Invest S.A. ....	50653	Sopercap Holding S.A. ....	50682
Even Investments 2 S.à r.l. ....	50648	Texto International Holding S.A. ....	50651
Fortezza Holdings Topco S.à r.l. ....	50688	Truficar S.A. ....	50642
Futuring P.G.P. S.A. ....	50653	U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l. ....	50687
Hauck & Aufhäuser Investment Gesell- schaft S.A. ....	50674	U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l. ....	50686
Helicopters Services Europe ....	50663	U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l. ....	50686
Helium Investment S.C.A. ....	50655	U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l. ....	50684
Hobag International ....	50662	von der Heydt Kersten Invest S.A. ....	50683
Hobag International ....	50662	WB International Holdings VII S.à r.l. ....	50665
InterFact S.à r.l. ....	50687	Welfare Investment Holding S.A. ....	50661
		Zucchetti International S.A. ....	50667

**eOffice Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 90.728.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour eOFFICE INVEST S.A.

D. Galhano

Administrateur

Référence de publication: 2007049729/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02396. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

**Asher S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 86.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007049351/231/15.

(070048287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

**Truficar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 125.831.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le trois avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

TRUFIDEE S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, n ° 8a, bld Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 1.363, ici représenté par Mademoiselle Stéphanie Delperdange, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 avril 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée en varetur par la mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> Dénomination, Siège, Durée de la société, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de TRUFICAR S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'administration à l'intérieur de cette municipalité par simple décision du Conseil d'administration et partout ailleurs dans le Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Assemblée générale des actionnaires statuant en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société a principalement pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans un nombre restreint de sociétés.

Accessoirement, son objet porte également sur:

a. des prestations de conseils et des services financiers, techniques, commerciaux, fiscaux, juridiques et comptables, c'est-à-dire, dans le sens le plus large, l'assistance et l'exercice, pour compte de sociétés du groupe ou de tiers, des responsabilités notamment dans les domaines de l'administration, de la finance, des achats, de la production et de la gestion;

b. l'acquisition, la détention et la cession de toutes valeurs mobilières, sous quelle que forme que ce soit, émises par d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères;

c. toutes opérations de placements financiers, sous quelle que forme que ce soit, y compris le recours à des instruments dérivés tels que des contrats d'option et des positions de change à terme.

La société peut accomplir toutes les opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à le favoriser; elle peut notamment s'intéresser à toute entreprise ayant un objet similaire, analogue ou connexe au sien.

## **Titre II Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Ces actions sont et restent nominatives.

**Art. 6.** Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée générale et ce dans les conditions prévues par la loi du dix août mille neuf cent quinze sur le régime des sociétés commerciales, ainsi que les lois subséquentes.

L'augmentation peut se faire par la création de nouvelles actions du même type que les actions existantes ou d'actions jouissant d'autres droits que les actions à libérer en numéraire ou au moyen des réserves extraordinaires de la société, ou par des apports en nature.

Lors de chaque augmentation de capital, le Conseil d'administration peut conclure aux conditions qu'il juge convenir, toutes conventions en vue de garantir la réalisation de l'augmentation, notamment en faisant souscrire le capital nouveau à des conditions à fixer par lui, par un ou plusieurs garants, à charge éventuellement par ces derniers, si l'Assemblée en décide ainsi, d'offrir aux porteurs d'actions anciennes de leur rétrocéder tout ou partie des actions nouvelles.

**Art. 7.** Le Conseil d'administration fait les appels de fonds sur les actions non entièrement libérées au moment de leur souscription et détermine les époques de versement.

L'appel de fonds se fait par lettre recommandée.

Les actions ne peuvent être libérées anticipativement que sur autorisation du Conseil d'administration et dans les conditions déterminées par lui.

Tout versement qui n'a pas été effectué à l'échéance, produit de plein droit, à partir de son exigibilité, des intérêts calculés au taux de sept pour cent l'an.

Si le versement n'est pas opéré dans le mois de son exigibilité, le Conseil d'administration a le droit, quinze jours après l'envoi à l'actionnaire défaillant d'une mise en demeure par lettre recommandée ou par exploit d'huissier, de faire vendre en bourse, sans autre procédure, les titres sur lesquels les versements appelés n'auront pas été effectués.

Cette vente se fait pour compte et aux risques de l'actionnaire et la somme en provenant, déduction faite des frais, appartient à la société à concurrence de ce qui lui est dû par l'actionnaire; celui-ci reste tenu de la différence, comme il profite de l'excédent, s'il y a lieu.

Les certificats représentant les actions ainsi vendues, n'ont plus aucune valeur et il sera délivré aux acquéreurs de nouveaux titres portant les mêmes numéros que les titres annulés.

Le tout sans préjudice à l'exercice, même simultané, de tous autres moyens de droit.

**Art. 8.** La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard propriétaire de l'action.

**Art. 9.** Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre en quelques mains qu'il passe. La possession d'une action emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

**Art. 10.** Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'aposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux bilans sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

## **Titre III Administration et surveillance**

**Art. 11.** La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 12.** Un administrateur au moins sortira tous les ans; l'ordre de sortie, réglé par la voie du sort en séance du Conseil d'administration, sera établi de telle manière que le mandat d'aucun administrateur ne puisse durer plus de six ans.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les mandats des administrateurs sortants non réélus cessent immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Celui qui est élu en remplacement d'un administrateur, dont le terme du mandat n'est pas expiré, achève le terme de celui qu'il remplace.

**Art. 13.** Indépendamment du remboursement des frais de déplacement et autres débours effectués par les administrateurs à l'occasion de l'exercice de leur mandat, l'assemblée générale peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes à porter au compte des frais généraux.

**Art. 14.** Le Conseil choisit parmi ses membres un président.

Il peut par ailleurs désigner un ou plusieurs directeurs, sous-directeurs et fondés de pouvoirs.

Il peut ensuite constituer un ou plusieurs mandataires pour des objets déterminés, fixer leurs pouvoirs et décider que dans les limites de ces pouvoirs, lesdits mandataires pourront engager seuls la société. Il peut, en outre, désigner des administrateurs agissant deux à deux, qui auront pouvoir d'autoriser un ou plusieurs tiers à engager la société dans les limites et pour les objets qu'ils fixeront.

Il fixe les pouvoirs et émoluments attachés aux fonctions, délégations et mandats prévus dans les alinéas précédents.

**Art. 15.** Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence du président et, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un administrateur choisi par ses collègues, aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent.

Il se réunit aussi chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 16.** Le Conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Toutefois, lorsque à une séance le Conseil ne s'est pas trouvé en nombre, il peut dans une seconde réunion tenue au plus tard dans la quinzaine, délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour de la précédente séance quel que soit le nombre de membres présents.

Chacun des administrateurs peut, même par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie, conférer à un de ses collègues le droit de le représenter et de voter pour lui à une séance déterminée du Conseil d'administration.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la simple majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de parité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Si dans une séance du Conseil, réunissant la majorité requise pour délibérer valablement, un ou plusieurs administrateurs s'abstiennent, en vertu de l'article cinquante sept de la loi du dix août mille neuf cent quinze, concernant les sociétés commerciales, les résolutions sont valablement prises à la majorité des autres membres du Conseil présents ou représentés.

**Art. 17.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration sont signés par la moitié au moins des membres qui ont pris part à la délibération. Les procurations des membres représentés sont annexées au procès-verbal.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés soit par le président du Conseil d'administration, soit par deux administrateurs.

**Art. 18.** Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts est de sa compétence.

Il peut notamment, et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, acheter, vendre, échanger, acquérir et aliéner tous biens meubles, acquérir ou prendre à bail le ou les immeubles nécessaires aux services de la société et aliéner ce ou ces immeubles s'il échet, emprunter à court et à long terme, avec ou sans garantie, même par voie d'émission d'obligations, consentir et accepter toutes garanties hypothécaires ou autres avec ou sans clause de voie parée, donner mainlevée de toutes saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux.

Il intéresse la société dans d'autres sociétés par voie de souscription, d'apport ou d'acquisition de titres.

Il détermine le placement des fonds disponibles.

Le Conseil d'administration peut procéder à la distribution d'un acompte sur dividende, conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915, tel que modifié par la loi du 24 avril 1983.

Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société, poursuites et diligences du président du Conseil d'administration ou d'un administrateur délégué.

Les administrateurs ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle.

Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 19.** Hors le cas de délégation spéciale conférée en vertu de l'article 14, alinéa 3, tous actes engageant la société, devront être signés soit par deux administrateurs, soit par un administrateur et un fondé de pouvoirs auquel le Conseil d'administration aurait conféré mandat de signer, conjointement avec un administrateur, tous les actes engageant la société ou certains de ces actes seulement.

Le Conseil d'administration peut aussi donner à toutes autres personnes le pouvoir de signer, soit seules, soit conjointement avec d'autres dans telles limites qu'il jugera bon, la correspondance courante et telles autres pièces qu'il déterminera notamment les pièces et décharges destinées aux postes, chemins de fer, messageries, télégraphes et téléphones.

**Art. 20.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée et révocables par elle.

**Art. 21.** L'Assemblée générale peut attribuer aux commissaires des émoluments annuels en rémunération de leurs fonctions. Ils consistent en une somme fixe établie au début et pour la durée du mandat.

#### **Titre IV Assemblées générales**

**Art. 22.** L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Elle peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sans pouvoir toutefois changer la nationalité de la société ni augmenter les engagements des actionnaires.

Les décisions de l'Assemblée générale sont obligatoires pour tous, même pour les actionnaires absents, incapables ou dissidents.

**Art. 23.** Les Assemblées générales se réunissent à Luxembourg, au siège social ou dans tout autre local indiqué dans les avis de convocation.

L'assemblée générale ordinaire et annuelle a lieu le dernier vendredi du mois d'avril à quinze heures.

Le Conseil d'administration et les commissaires peuvent convoquer des Assemblées générales extraordinaires; ils doivent les convoquer sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 24.** Les convocations pour toute Assemblée générale se font conformément à la loi.

**Art. 25.** L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires qui se sont conformés aux deux articles suivants. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 26.** Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les actionnaires doivent être inscrits sur le registre des actions nominatives de la société cinq jours francs au moins avant le jour qui aura été fixé pour l'Assemblée.

**Art. 27.** Les actionnaires votent par eux-mêmes ou par mandataires.

Tout actionnaire ou mandataire doit, avant d'entrer à l'Assemblée, signer la liste de présence dressée par le Conseil d'administration.

**Art. 28.** L'Assemblée générale est régulièrement constituée quels que soient la nature et le nombre des actions représentées, et les délibérations sont prises à la simple majorité des voix des actionnaires présents ou représentés, sous réserve de l'application de l'article soixante sept de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 29.** L'Assemblée générale ne peut délibérer que sur les propositions énoncées dans l'ordre du jour.

Aucune proposition faite par les actionnaires n'est portée à l'ordre du jour, si elle n'est signée par des actionnaires possédant ensemble un dixième des actions émises et si elle n'a pas été communiquée, par lettre recommandée, au Conseil d'administration un mois avant la date de l'Assemblée, pour être insérée dans les convocations.

**Art. 30.** L'Assemblée générale est présidée par le président et à son défaut par un des membres du Conseil d'administration. A leur défaut, elle sera présidée par telle personne qui sera désignée par l'Assemblée.

Le président de la réunion désigne le secrétaire, qui peut n'être pas actionnaire.

L'Assemblée générale élit enfin un ou deux scrutateurs, à sa discrétion.

**Art. 31.** Les procès-verbaux des Assemblées générales sont signés par le président, le secrétaire et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés soit par le président du Conseil d'administration, soit par deux administrateurs.

#### **Titre V Inventaires, Bilans, Bénéfices et Répartitions**

**Art. 32.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 33.** Chaque année, au trente et un décembre, le Conseil d'administration établit, ordonné de la même manière que le plan comptable applicable à la société, un inventaire complet de ses avoirs et droits, de ses dettes et obligations et engagements relatifs à ses activités et des moyens propres qui y seront apportés.

Il dresse les comptes sociaux. Il évalue avec prudence, sincérité et bonne foi, les biens sociaux et fait les amortissements, les réductions de valeur et les reprises de réduction de valeurs qu'il juge nécessaire ou utile.

Il remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui doivent faire un rapport contenant leurs propositions.

**Art. 34.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions constitue le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé:

1 °) cinq pour cent au moins du bénéfice net de l'exercice pour la réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque cette réserve a atteint dix pour cent du capital social;

2 °) éventuellement telles sommes que l'Assemblée générale, délibérant à la simple majorité des voix, déciderait, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter à un fonds de réserve ou à un report à nouveau;

3 °) du surplus sont prélevés les tantièmes que l'Assemblée générale déciderait éventuellement d'attribuer au Conseil d'administration selon un règlement particulier à arrêter en Conseil d'administration;

4 °) Le solde est réparti entre les actions.

**Art. 35.** Les dividendes sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'administration.

Les dividendes qui n'auraient pas été touchés dans les cinq années de leur exigibilité sont prescrits et restent acquis à la société.

### **Titre VI Dissolution, Liquidation**

**Art. 36.** La société peut, en tout temps, être dissoute par décision de l'Assemblée générale, ainsi qu'il est dit à l'article 3 des présents statuts.

En cas de perte de la moitié du capital social, les administrateurs doivent soumettre à l'Assemblée générale la question de la dissolution de la société.

Si la perte atteint les trois quarts du capital, la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'Assemblée.

**Art. 37.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins du Conseil d'administration alors en exercice, ou par des soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée générale, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les liquidateurs pourront notamment être autorisés à faire le transfert à une autre société luxembourgeoise ou étrangère existante ou à constituer, contre argent ou contre titres, de tout ou partie des droits de la société dissoute.

En cas de fusion, les actions de la société pourront être échangées contre des titres de la société avec laquelle la fusion aura été opérée.

**Art. 38.** Sauf le cas prévu au dernier alinéa de l'article 37, la répartition du produit de la liquidation s'effectue comme suit:

Après paiement des dettes et charges de la société, l'actif net est réparti entre les actionnaires.

Le solde est réparti entre toutes les actions, quel que soit leur état de libération.

Toutefois, si les actions ne sont pas toutes libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder à la répartition du solde, devront tenir compte de cette diversité de situation et rétablir l'équilibre, en mettant toutes les actions sur un pied d'égalité absolue, soit par des appels de fonds complémentaires à charge des actions insuffisamment libérées, soit par des remboursements préalables au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

### **Titre VII Election de domicile**

**Art. 39.** Tout actionnaire, administrateur ou commissaire de la société, non domicilié dans le Grand-Duché de Luxembourg, sera tenu d'élire domicile à Luxembourg pour tout ce qui se rattache à l'exécution des présents statuts.

A défaut d'élection de domicile, celui-ci sera censé être élu de plein droit au siège social. La société aura toujours néanmoins le droit de faire, si elle le préfère, toutes significations et notifications au domicile réel des intéressés.

### **Titre VIII Disposition générale**

**Art. 40.** Pour tous points qui ne seraient pas réglés par les présents statuts, il en sera référé à la loi organique du dix août mil neuf cent quinze sur le régime des sociétés commerciales ainsi qu'aux lois subséquentes.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant représenté comme dit ci-avant déclare souscrire les 100.000 actions et les libérer entièrement par des versements en espèce, de sorte que la somme de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à cent cinq mille euros (105.000,- EUR).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à huit (8) et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Richard Goblet d'Alviella, né à Uccle (B) le 6 juillet 1948, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, n ° 8a, bld Joseph II.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze (2012).

- Monsieur Marc Speeckaert, né à Bruxelles (B) le 23 mai 1951, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, n ° 8a, bld Joseph II.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze (2012).

- Monsieur Pierre Ahlborn, né à Luxembourg le 6 juin 1962, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, bld Royal.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze (2011)

- Monsieur Jean-Pierre Ruquois, né à Forest (B) le 7 mai 1944, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, n ° 8a, bld Joseph II.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze (2011).

- Mademoiselle Stéphanie Delperdange, née à Liège (B) le 24 avril 1976, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, n ° 8a, bld Joseph II.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix (2010).

- Monsieur François Gillet, né à Anvers (B) le 6 février 1960, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, n ° 8a, bld Joseph II.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix (2010).

- Monsieur Carlo Goeckel, né à Luxembourg le 24 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, n ° 8a, bld Joseph II.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf (2009).

- Monsieur Xavier Coirbay, né à Ixelles (B) le 16 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, n ° 8a, bld Joseph II

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit (2008).

- Monsieur Bernard Trempont, né à Frameries (B) le 28 juillet 1946, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, n ° 8a, bld Joseph II.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit (2008).

Monsieur Richard Goblet d'Alviella, précité, est nommé administrateur délégué de la société.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MAZARS S.A., ayant son siège social au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro Luxembourg B 56.248.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

5.- Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, n ° 8a, bld Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Delperdange, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007. Relation: LAC/2007/4564. — Reçu 100.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Mersch, le 12 avril 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007049853/220/293.

(070048975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

**Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.716.250,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.276.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EVEN INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Ballade B2 Building, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

STICHTING EVEN INVESTMENTS (STRIP), a foundation under the laws of the Netherlands with registered office at Olympic Plaza, Frederik Roeskestraat 123 1hg, 1076 EE Amsterdam;

STICHTING EVEN INVESTMENTS (SWEET EQUITY), a foundation under the laws of the Netherlands with registered office at Olympic Plaza, Frederik Roeskestraat 123 1hg, 1076 EE Amsterdam;

being the shareholders of EVEN INVESTMENTS 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at Ballade B2 Building, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 119.276 (the «Company»),

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital from its present amount of twenty one million one hundred thirty two thousand seven hundred twenty five euros (EUR 21,132,725.-) represented by eight hundred forty five thousand three hundred nine (845,309) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) up to forty-three million seven hundred sixteen thousand two hundred fifty euros (EUR 43,716,250.-) by payment in cash of twenty-two million five hundred eighty three thousand five hundred twenty five euros (EUR 22,583,525.-) by the issue of nine hundred three thousand three hundred forty one (903,341) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed forty-three million seven hundred sixteen thousand two hundred fifty euros (EUR 43,716,250.-) represented by one million seven hundred forty eight thousand six hundred fifty (1,748,650) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to increase of the share capital from its present amount of twenty one million one hundred thirty two thousand seven hundred twenty five euros (EUR 21,132,725.-) represented by eight hundred forty five thousand three hundred nine (845,309) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) up to forty-three million seven hundred sixteen thousand two hundred fifty euros (EUR 43,716,250.-) by payment in cash of twenty-two million five hundred eighty three thousand five hundred twenty five euros (EUR 22,583,525.-) by the issue of nine hundred three thousand three hundred forty one (903,341) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All the issued shares are fully paid up by EVEN INVESTMENTS S.à r.l., prenamed by a contribution in cash so that the amount of twenty-two million five hundred eighty three thousand five hundred twenty five euros (EUR 22,583,525.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

Further to the foregoing resolution, article 6 of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed forty-three million seven hundred sixteen thousand two hundred fifty euros (EUR 43,716,250.-) represented by one million seven hundred forty eight thousand six hundred fifty (1,748,650) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

*Estimation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 235,000.-.



There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

EVEN INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les Lois du Grand-Duché de Luxembourg, et ayant son siège social à Ballade B2 Bulding, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

STICHTING EVEN INVESTMENTS (STRIP), une foundation constituée sous les Lois des Pays-Bas, et ayant son siège social à Olympic Plaza, Frederik Roeskestraat 123 1 hg, 1076 EE Amsterdam;

STICHTING EVEN INVESTMENTS (SWEET EQUITY), une foundation constituée sous les Lois des Pays-Bas, et ayant son siège social à Olympic Plaza, Frederik Roeskestraat 123 1hg, 1076 EE Amsterdam;

étant les associés de EVEN INVESTMENTS 2 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Ballade B2 Bulding, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 119.276, (la «Société»)

dûment représentées par Madame Ute Bräuer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations, lesquelles sont signées ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de vingt et un million cent trente deux mille sept cent vingt cinq euros (EUR 21.132.725,-) représenté par huit cent quarante cinq mille trois cent neuf (845.309) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de quarante trois millions sept cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 43.716.250,-) par paiement en espèce de vingt deux millions cinq cent quatre vingt trois mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 22.583.525,-) par l'émission de neuf cent trois mille trois cent quarante et une (903.341) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un montant de quarante trois millions sept cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 43.716.250,-) représenté par un million sept cent quarante huit six cent cinquante (1.748.650) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de vingt et un millions cent trente deux mille sept cent vingt cinq euros (EUR 21.132.725,-) représenté par huit cent quarante cinq mille trois cent neuf (845.309) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de quarante trois millions sept cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 43.716.250,-) par paiement en espèces de vingt deux millions cinq cent quatre vingt trois mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 22.583.525,-) par l'émission de neuf cent trois mille trois cent quarante et une (903.341) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par EVEN INVESTMENTS S.à r.l., ci-dessus nommée par un apport en numéraire afin que la somme de vingt deux millions cinq cent quatre vingt trois mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 22.583.525,-) affectée au capital social soit à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

Les associés décident la modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un montant de quarante trois millions sept cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 43.716.250,-) représenté par un million sept cent quarante huit mille six cent cinquante (1.748.650) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 235.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 31CS, fol. 84, case 5. — Reçu 225.835,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007049613/242/124.

(070048438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

---

**Aston S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.114.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse privée de Monsieur Jacky Fleschen, né le 8 juin 1950 à Chambéry (France), administrateur respectivement administrateur-délégué de la société, comme suit:

Nouvelle adresse:

33, rue de Bragance L-1255 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007049303/677/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

---

**Martel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 32.781.

—  
In der Generalversammlung der Aktionäre der MARTEL S.A. vom 14. Juni 2005 wurde der Verwaltungsrat der MARTEL S.A. gewählt:

Der Verwaltungsrat hat folgende Mitglieder:

1. Herr Uwe Jacobsen, Präsident, wohnhaft in D-Bübingen/Saar
2. Herr Robert Wiget, Vizepräsident, wohnhaft in L-Dalheim
3. Herr Roland Dernoeden, wohnhaft in L-Hesperange
4. Herr Christian Erhorn, wohnhaft in D-Bübingen/Saar Hangweg 11 66129

Das Mandat des Verwaltungsrates läuft bis zum Jahr 2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Februar 2007.

MARTEL S.A.

R. Dernoeden / C. Erhorn

*Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates*

Référence de publication: 2007049408/4108/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02070. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

**Texto International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.447.

L'an deux mille sept, le treize mars

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEXTO INTERNATIONAL HOLDING S.A. avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée sous la dénomination de TEXTO INTERNATIONAL S.A., suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 101 du 11 mars 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, prénommée, agissant en remplacement de notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 328 du 19 juillet 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 26 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 466 du 19 septembre 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, prénommé, en date du 19 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 629 du 11 novembre 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, prénommée, en date du 30 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 359 du 18 mai 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, prénommée, en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 820 du 4 novembre 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 49.447.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ahcene Boulhais, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Lopez, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social par le texte suivant:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même

groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

2. Réduction du capital social de EUR 458.182,- sans annulation d'actions pour le réduire de son montant actuel de EUR 508.182,- à EUR 50.000,- par remboursement proportionnel aux actionnaires. Le capital social est désormais fixé à EUR 50.000,- représenté par 20.500 actions sans désignation de valeur nominale.

3. Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en conformité avec les résolutions prises ci-dessus.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société, et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Version allemande:

« **Art. 2.** Gegenstand des Unternehmens ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art sowie alle Geschäfte im Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen.

Die Gesellschaft kann daneben Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Weise sowie durch die Übertragung von Wertpapieren jeder Art erwerben und jegliche sonstigen Massnahmen hinsichtlich der Anlage des Gesellschaftsvermögens in Beteiligungsrechten oder Wertpapieren sowie der Verwaltung, Kontrolle und Verwertung der erworbenen Beteiligungen treffen.

Die Gesellschaft kann anderen Unternehmen Hilfeleistungen, Darlehen oder Sicherheiten gewähren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln, die der Erfüllung des Geschäftszweckes dienlich sind.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus jegliche andere Geschäfte betreiben, die der Erfüllung ihres Geschäftszweckes förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, («Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn») zulässig sind.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de quatre cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 458.182,00), pour le ramener de son montant actuel de cinq cent huit mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 508.182,00) au montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), sans annulation d'actions.

L'assemblée décide de rembourser aux actionnaires, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, ledit montant de quatre cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 458.182,00).

*Troisième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par vingt mille cinq cents (20.500) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.»

Version allemande:

« **Art. 3. Erster Abschnitt.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,00), eingeteilt in zwanzigtausendfünfhundert (20.500) voll eingezahlte Aktien ohne Angabe des Nennwertes.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Boulhais, M. Lopez, N. Thirion, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007. Relation: LAC/2007/2196. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007049568/227/130.

(070048566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

**Futuring P.G.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.492.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 26. März 2007*

Nach eingehender Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Herr Bernd Scherer wohnhaft zu B-8400 Oostende, Muscarstraat, 31 legt sein Mandat als Delegierter des Verwaltungsrates nieder.

Herr Bernd Scherer bleibt Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

Die Gesellschaft ist Drittpersonen gegenüber durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitglieder.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007049242/680/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07470. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

**eOffice Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.728.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour eOFFICE INVEST S.A.

D. Galhano

Administrateur

Référence de publication: 2007049730/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02393. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

---

**Réalizations Immobilières Strassen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 28.322.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 12 juin 2002

entre

1) Monsieur Ernest Scholzen, détenant 188 parts sociales de la Société, demeurant à L-8333 Olm, 12, rue A. Lincoln et

2) Monsieur Fernand Hemmen, né le 14 octobre 1958 à Luxembourg, demeurant à L-5620 Mondorf-les-Bains, 3, rue Dr. Kirpach

que Monsieur Ernest Scholzen a cédé l'intégralité de ses parts sociales à Monsieur Fernand Hemmen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049305/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

---

**AMACO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.628.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la Société en date du 26 septembre 2006*

Le conseil d'administration conformément à la loi concernant le secteur financier daté du 5 avril 1993, décide de modifier la fonction de:

- Mr. Jurgen M. J. Borgt, résidant à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2006 pour une durée indéterminée

Comme délégué à la gestion journalière.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049239/3984/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

---

**AMACO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.628.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la Société en date du 27 avril 2004*

Le conseil d'administration conformément à la loi concernant le secteur financier daté du 5 avril 1993, décide de nommer:

- Mlle Petra J. S. Dunselman, résidant au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Luxembourg) avec effet au 3 mai 2004 pour une durée indéterminée

comme Administrateur Délégué de la société.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007049233/3984/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

---

**Maggi Controls Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.124.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 8 mars 2007 que Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Manuel Lentz, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

P. Schmit

Administrateur

Référence de publication: 2007049223/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

---

**Helium Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.981.

—  
In the year two thousand and seven, on the sixth of February.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HELIUM INVESTMENT S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, prenamed, on January 25, 2007, in process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Vincent Linari-Pierron, lawyer, residing in Luxembourg

The chairman appoints as secretary Mr Guillaume Deflandre, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Mike Erniquin, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- (i) HELIUM S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (HELIUM S.à r.l.), (ii) HELIUM SYNDICATION S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (HELIUM SYNDICATION S.C.A.) and (iii) Mr. Jeremy Paul, manager, born on April 8, 1967 in Guernsey, residing at 33, Riverdale Gardens, East Twickenham, Middlesex, TW1 2BX, are the sole shareholders of the Company (the «Shareholders»), all duly represented by Mr. Vincent Linari-Pierron, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of three proxies given under private seal. The before said proxies, being initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the (i) 100,000 (one hundred thousand) unlimited shares and (ii) 3,000,000 (three million) limited shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 438,189.- (four hundred thirty-eight thousand one hundred eighty-nine Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) to EUR 469,189.- (four hundred sixty-nine thousand one hundred eighty-nine Euros) by the issuance of 43,818,900 (forty-three million eight hundred eighteen thousand nine hundred) new limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each,

2. Subscription and payment of all the new limited shares by a contribution in cash,

3. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company notably in order to reflect this increase of share capital,

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken at the unanimity:

*First resolution*

The Shareholders resolve unanimously to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 438,189.- (four hundred thirty-eight thousand one hundred eighty-nine Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) to EUR 469,189.- (four hundred sixty-nine thousand one hundred eighty-nine Euros) by the issuance of 43,818,900 (forty-three million eight hundred eighteen thousand nine hundred) new limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the «New Limited Shares»), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

The Shareholders noted that further to a board resolution adopted on January 25, 2007, HELIUM S.à r.l., acting in its capacity as unlimited shareholder and manager of the Company, has given its consent to the increase of the share capital of the Company and has waived its preferred right to subscribe to the New Limited Shares.

The Shareholders further noted that Mr. Jeremy Paul, in its quality of limited shareholder of the Company, has waived its rights to subscribe to the New Limited Shares.

The Shareholders resolve unanimously that the New Limited Shares will be issued as the Shares of the following classes of shares:

- class A Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class B Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class C Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class D Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class E Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class F Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class G Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class H Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class I Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class J Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety).

*Subscription - Payment*

HELIUM SYNDICATION S.C.A. declares to subscribe for 43,818,900 (forty-three million eight hundred eighteen thousand nine hundred) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class B Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class C Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class D Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class E Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class F Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class G Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class H Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class I Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety);
- class J Limited Shares: 4,381,890 (four million three hundred eighty-one thousand eight hundred ninety).

The 43,818,900 (forty-three million eight hundred eighteen thousand nine hundred) New Limited Shares have been fully paid up by a contribution in cash.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.



*Second resolution*

It is unanimously resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company notably in order to reflect the increase of share capital as described above, which shall be read as follows:

« **Art. 6. Share Capital.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 469,189.- (four hundred sixty-nine thousand one hundred eighty-nine Euros) divided into 46,818,900 (forty-six million eight hundred eighteen thousand nine hundred) limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) held by the Limited Shareholders (the «Limited Shares») (Actions de Commanditaires), consisting in multiple classes of Limited Shares (the «Classes of Limited Shares») as follows: a) 4,681,890 (four million six hundred eighty-one thousand eight hundred ninety) Class A Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), b) 4,681,890 (four million six hundred eighty-one thousand eight hundred ninety) Class B Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), c) 4,681,890 (four million six hundred eighty-one thousand eight hundred ninety) Class C Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), d) 4,681,890 (four million six hundred eighty-one thousand eight hundred ninety) Class D Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), e) 4,681,890 (four million six hundred eighty-one thousand eight hundred ninety) Class E Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), f) 4,681,890 (four million six hundred eighty-one thousand eight hundred ninety) Class F Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), g) 4,681,890 (four million six hundred eighty-one thousand eight hundred ninety) Class G Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), h) 4,681,890 (four million six hundred eighty-one thousand eight hundred ninety) Class H Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), i) 4,681,890 (four million six hundred eighty-one thousand eight hundred ninety) Class I Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) and j) 4,681,890 (four million six hundred eighty-one thousand eight hundred ninety) Class J Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) and 100,000 (one hundred thousand) unlimited shares held by the General Shareholder (the «Unlimited Shares») (Actions de Commandité) with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro).

The Unlimited Shares and the Limited Shares will be individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares».

The general meeting of Shareholders is entitled at the majority vote determined by the Law to decide an increase or a decrease of the share capital of the Company including the consent of the General Shareholder.

The share capital of the Company may be reduced notably through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the Limited Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Limited Shares such cancellations and repurchases of Limited Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Limited Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Limited Shares (in the order provided for in the previous paragraph), such Class of Limited Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders including the consent of the General Shareholder) and the holders of Limited Shares of the repurchased and cancelled Class of Limited Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Limited Share for each Limited Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Limited Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP=net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Limited Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

The Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Limited Shares.

The Cancellation Value Per Limited Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Limited Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the General Shareholder and approved by the general meeting of the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders including the consent of the General Shareholder in the manner provided for an amendment of the articles of association of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Limited Share will become due and payable by the Company.»

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand one hundred fifty euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le six février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HELIUM INVESTMENT S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean Seckler, préqualifié, en date du 25 janvier 2007, en voie de publication auprès du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent Linari-Pierron, avocat à la Cour, domicilié à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Guillaume Deflandre, avocat, domicilié à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Mike Erniquin, avocat à la Cour, domicilié à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- (i) HELIUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (HELIUM S.à r.l.), (ii) HELIUM SYNDICATION S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social aux 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (HELIUM SYNDICATION INVESTMENT S.C.A.) et (iii) Monsieur Jeremy Paul, manager, né le 8 avril 1967 à Guernsey, demeurant au 33, Riverdale Gardens, East Twickenham, Middlesex, TW1 2BX (Royaume-Uni), sont les seuls actionnaires de la Société (les «Actionnaires»), tous ici représentés par Maître Vincent Linari-Pierron, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les (i) 100.000 (cent mille) actions de commandités et (ii) 3.000.000 (trois millions) actions de commanditaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 438.189,- EUR (quatre cent trente-huit mille cent quatre-vingt-neuf Euros) afin de le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) à un nouveau montant de 469.189,- EUR (quatre cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-neuf Euros) par l'émission de 43.818.900 (quarante-trois millions huit cent dix-huit mille neuf cents) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune,

2. Souscription et paiement de toutes les nouvelles actions de commanditaires par un apport en espèces,

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société notamment afin de refléter cette augmentation de capital social,

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Actionnaires décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 438.189,- EUR (quatre cent trente-huit mille cent quatre-vingt neuf Euros) afin de le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) à un nouveau montant de 469.189,- EUR (quatre cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-neuf Euros) par l'émission de 43.818.900 (quarante-trois millions huit cent dix-huit mille neuf cents) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune (les «Nouvelles Actions de Commanditaires»), le montant total étant complètement payé par un apport en espèces.

Les Actionnaires ont pris note que suite à une résolution adoptée en date du 25 janvier 2007, HELIUM S.à r.l, agissant en sa capacité d'associé commandité et de gérant de la Société, a donné son consentement à l'augmentation du capital social de la Société et a renoncé à son droit de préférence de souscrire aux Nouvelles Actions de Commanditaires.

Les Actionnaires ont également pris note que Monsieur Jeremy Paul, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société, a renoncé à son droit de souscrire aux Nouvelles Actions de Commanditaires.

Il est décidé que les Nouvelles Actions de Commanditaires seront réparties entre les actions de commanditaires de classes suivantes comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe B: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe C: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe D: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe E: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe F: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe G: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe H: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe I: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe J: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix).

*Souscription - Paiement*

HELIUM SYNDICATION S.C.A. déclare souscrire aux 43.818.900 (quarante-trois millions huit cent dix-huit mille neuf cents) Nouvelles Actions de Commandités réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe B: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe C: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe D: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe E: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe F: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe G: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe H: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix);
- Actions de Commanditaires de classe I: 4.381.890 (quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix).

Les 43.818.900 (quarante-trois millions huit cent dix-huit mille neuf cents) Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'un apport en espèces.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société notamment afin de refléter l'augmentation de capital social décrite ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 469.189,- EUR (quatre cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-neuf Euros) divisé en 46.818.900 (quarante-six millions huit cent dix-huit mille neuf cents) actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) détenues par les Actionnaires Commanditaires (les «Actions de Commanditaires»), consistant en de multiples classes d'Actions de Commanditaires (les «Classes d'Actions de Commanditaires») comme suit: a) 4.681.890 (quatre millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix) Actions de Commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), b) 4.681.890 (quatre millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix) Actions de Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), c) 4.681.890 (quatre millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix) Actions de Commanditaires de Classe C d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), d) 4.681.890 (quatre millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix) Actions de Commanditaires de Classe D d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), e) 4.681.890 (quatre millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix) Actions de Commanditaires de Classe E d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), f) 4.681.890 (quatre millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix) Actions de Commanditaires de Classe F d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), g) 4.681.890 (quatre millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix) Actions de Commanditaires de Classe G d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), h) 4.681.890 (quatre millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix) Actions de Commanditaires de Classe H d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), i) 4.681.890 (quatre millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix) Actions de Commanditaires de Classe I d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) et j) 4.681.890 (quatre millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix) Actions de Commanditaires de Classe J d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) et 100.000 (cent mille) actions de commandités détenues par l'Actionnaire Commandité (les «Actions de Commandité») d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro).

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaires seront individuellement nommées une «Action» et collectivement les «Actions».

L'assemblée générale des Actionnaires peut décider, à la majorité des votes requis par la Loi, une augmentation ou une réduction du capital social de la Société, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Le capital social de la Société peut être réduit notamment par l'annulation d'Actions de Commanditaires y compris par l'annulation de l'entière d'une ou plusieurs Classes d'Actions de Commanditaires par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Commanditaires émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes d'Actions de Commanditaires de tels annulations et rachats d'Actions de Commanditaires seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec les Actions de Commanditaires de Classe J). Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions de Commanditaires dans l'ordre établi au paragraphe précédent, une telle Classe d'Actions de Commanditaires donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Actionnaires et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité) et les détenteurs d'Actions de Commanditaires de la Classe d'Actions de Commanditaires rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire pour chaque Action de Commanditaire de la classe concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions de Commanditaires annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des statuts de la Société, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN+P+RC) - (PE+RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions de Commanditaires devant être annulée

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société.

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions de Commanditaires.

La Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions de Commanditaires émises dans la Classe d'Actions de Commanditaires à être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par l'Actionnaire Commandité et approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidée par l'assemblée générale des Actionnaires et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité selon la procédure prévue pour une modification des statuts de la Société à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Actions de Commanditaires de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire sera due et payable par la Société.»

#### Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à six mille cent cinquante Euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Linari-Pierron, G. Deflandre, M. Erniquin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2007, vol. 541, fol. 3, case 1. Relation GRE/2007/711. — Reçu 4.381,89 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007049569/231/342.

(070048289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

---

#### **Welfare Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.277.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 20 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société*

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WELFARE INVESTMENT HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049020/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Hobag International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 48.308.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 27 juillet 1994, acte publié au Mémorial C no 465 du 17 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 décembre 1994, acte publié au Mémorial C no 160 du 7 avril 1995. Le capital a été converti en euros en date du 20 décembre 2001, avis publié au Mémorial C 1119 du 23 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOBAG INTERNATIONAL*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007049188/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01474. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070048356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

**Hobag International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 48.308.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 27 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 465 du 17 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 décembre 1994, acte publié au Mémorial C no 160 du 7 avril 1995. Le capital a été converti en euros en date du 20 décembre 2001, avis publié au Mémorial C 1119 du 23 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOBAG INTERNATIONAL*

FOIRTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007049189/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01470. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070048354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

**A & H Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 119.225.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Les soussignés:

1. Alexandra Lenert, indépendante, demeurant à F-57970 Yutz (France), 1, rue Marie Louise,
2. Herman Swannet, employé privé, demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer,
3. Yvon Andret, moniteur auto-école, demeurant à F-57970 Yutz (France), 1, rue Marie Louise, administrateurs de la société A & H SERVICES SA, avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, se sont réunis en conseil et confirment à l'unanimité Alexandra Lenert, susdite, administrateur-délégué de la société, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Mondorf-les-Bains, le 8 mars 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007048878/218/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03889. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070047921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

**H.S.E. S.à r.l., Helicopters Services Europe, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 66.311.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 mars 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007048879/6312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07137. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070047534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Black Steel Organization S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.097.

—  
La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 26 septembre 2002, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 26 février 2007.

BLACK STEEL ORGANIZATION S.A.

P. Mestdagh / S. Krancenblum

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007048885/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01440. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070047772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Atollex S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.511.

—  
La société LOUV S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 28 octobre 2002, a désigné Marc Limpens, né le 17 février 1951, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent, pour toute la durée de son mandat à savoir jusqu'à l'année 2009.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

ATOLLEX S.A.

F. Mesenburg / C. Schlessler

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007048894/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00891. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070047797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

**Consolidated Securities Investments S.A., Société Anonyme,**

(anc. Sipila Holding S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.864.

L'an deux mille sept, le vingt mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SIPILA HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 90.864,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 216 du 28 février 2003.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Her-serange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la dénomination de la société en CONSOLIDATED SECURITIES INVESTMENTS S.A.

Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

2) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007;

Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de SIPILA HOLDING S.A. en CONSOLIDATED SECURITIES INVESTMENTS S.A., de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de: CONSOLIDATED SECURITIES INVESTMENTS S.A

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières avec effet rétroactif au premier janvier 2007.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.



Suite à cette décision, l'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Al., le 27 mars 2007. Relation: EAC/2007/2967. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007050411/219/81.

(070049624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**WB International Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.729.

In the year two thousand and seven, on 16 March.

Before Us Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 160 Greentree Drive Suite, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, USA, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware, under the number 4265105,

here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New-York, USA, on 12 March 2007,

(the Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122 729, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, dated 14 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association N ° 195 of 16 February 2007.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 175,000.- (one hundred seventy-five thousand euro) represented by 7,000 (seven thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each, by an amount of EUR 24,500.- (twenty-four thousand five hundred euro) to EUR 199,500.- (one hundred ninety-nine thousand five hundred euro) by the issuance of 980 (nine hundred eighty) new shares having a nominal value of EUR 25.- each.

All the 980 (nine hundred eighty) new shares to be issued have been fully subscribed by the Shareholder and paid up in cash.

The amount of EUR 24,500.- (twenty-four thousand five hundred euro) is thus at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Shareholder holds all the 7,980 (seven thousand nine hundred eighty) shares of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred ninety-nine thousand five hundred euro (EUR 199,500.-), represented by seven thousand nine hundred eighty (7,980) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII, L.L.C., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (limited liability company), ayant son siège social au c/o NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, enregistrée auprès de la Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 4265105,

ici représentée par Monsieur Florent Trouiller, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à New-York, USA, le 12 mars 2007,

(l'Associé),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L' Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 122 729 constituée selon acte du notaire Maître André Schwachtgen, daté du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 195 du 16 février 2007.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 175.000.- (cent soixante-quinze mille euros) représenté par 7.000 (sept mille) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), par apport d'un montant de EUR 24.500,- (vingt-quatre mille cinq cent euros), à un montant de EUR 199.500,- (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent euros), par voie d'émission de 980 (neuf cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les 980 (neuf cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites par l'Associé et libérées par apport en numéraire.

Le montant de EUR 24.500,- (vingt-quatre mille cinq cent euros) est donc à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé détient les 7.980 (sept mille neuf cent quatre-vingts) parts sociales de la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent euros (EUR 199.500,-) représenté par sept mille neuf cent quatre-vingts (7.980) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Trouiller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007. Relation: LAC/2007/2903. — Reçu 245 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007049944/230/100.

(070048965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

**Zucchetti International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.835.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Luciano Zucchetti, entrepreneur, né le 25 juillet 1930 à

Valduggia (Italie), demeurant au 56, Via Corso XXV Aprile, Gozzano, Italie, ici représenté par Monsieur Mickaël Zianveni, juriste, domicilié

professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 12 mars 2007,

2.- Madame Roberta Oggero, née le 22 avril 1929 à Torino (Italie), demeurant au 56, via Corso XXV Aprile, Gozzano, Italie,

ici représentée par Monsieur Mickaël Zianveni, juriste, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 12 mars 2007

3.- La société ZUCCHETTI HOLDING S.P.A. société de droit italien, ayant son siège social au 30, Corso Cavallotti, Novara (NO), Italie, immatriculée au registre de commerce de Novara (Italie) sous le numéro 00986530038,

ici représentée par Monsieur Mickaël Zianveni, juriste, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 12 mars 2007,

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ZUCCHETTI INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société pourra encore, par le biais de succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, exercer toute activité commerciale, financière, mobilière ou immobilière.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 12 mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Luciano Zucchetti, préqualifié, vingt actions . . . . .	20
2) Madame Roberta Oggero, préqualifiée, vingt actions . . . . .	20
3) La société ZUCCHETTI HOLDING S.p.A., préqualifiée, soixante actions . . . . .	<u>60</u>
Total: cent actions, . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n<sup>o</sup> B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007. Relation: LAC/2007/2727. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007050037/211/143.

(070048983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

### **Pylos Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.877.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. PYLOS HOLDING N.V., une société anonyme de droit belge ayant son siège social au 44, Van Eyckstraat, B-1000 Bruxelles, inscrite au RCS Bruxelles sous le numéro 0887.623.244,

ici représentée par Monsieur P. Vincent Boutens, gérant de société,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 mars 2007.

2. VINCENT BOUTENS Sprl, une société privée à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège social au 9, avenue Champel, B-1640 Rhode-Saint-Genèse, inscrite au RCS Bruxelles sous le numéro 0465.152.810,

ici représentée par son gérant, Monsieur P. Vincent Boutens,

3. RAMKO Sprl, société privée à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège social au 199 avenue Louise, B-1000 Bruxelles inscrite au RCS Bruxelles sous le numéro 0472.784.136,

ici représentée par Monsieur P. Vincent Boutens, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 mars 2007.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre elles.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PYLOS LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** Le siège de la Société est à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet toute activité se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de projets immobiliers.

L'achat, la vente, la promotion, la transformation et l'exploitation de terrains et de constructions ainsi que les opérations d'intermédiaire dans la même branche font également partie de son champ d'activités.

En général, la Société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit, ainsi que par visioconférence ou tout moyen de communication permettant leur identification.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs (dont l'un titulaire de l'autorisation de faire le commerce) ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, pour autant que cet administrateur-délégué soit titulaire de l'autorisation de faire le commerce. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 15 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### Souscription et paiement

Les 100 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions
PYLOS HOLDING N.V. ....	98
VINCENT BOUTENS Sprl . . . . .	1
RAMKO Sprl . . . . .	1
Total: . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013:

(i) VINCENT BOUTENS Sprl, société privée à responsabilité limitée de droit belge, représentée par son gérant et représentant permanent auprès du conseil de PYLOS LUXEMBOURG S.A., Monsieur P. Vincent Boutens, né le 7 juin 1968 à Oostende (Belgique), demeurant professionnellement au 9, avenue Champel, B-1640 Rhode-Saint-Genèse.

(ii) RAMKO Sprl, société privée à responsabilité limitée de droit belge, représentée par son gérant et représentant permanent auprès du conseil de PYLOS LUXEMBOURG S.A., Monsieur Edward De Neve, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement au 199, avenue Louise, B-1050 Bruxelles.



(iii) Monsieur Jean-Claude Bintz, né le 19 juin 1956 à Dudelange, directeur de société, demeurant professionnellement au 8, Z.A.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013:

La société CHESTER & JONES S. à r.l, R.C.S. Luxembourg B 120.602, ayant son siège social au 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 4, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Boutens, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007. Relation: LAC / 2007 / 2830. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007050528/230/176.

(070049775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

**Rosalia AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 81.655.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Januar 2007*

Die außerordentliche Hauptversammlung der ROSALIA AG hat mit Wirkung zum 31. Januar 2007 folgende Beschlüsse gefasst:

1. Abberufung eines Verwaltungsratsmitgliedes mit sofortiger Wirkung:

Herr Volker Wentz, Diplom-Kaufmann, geschäftsansässig in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval,

2. Die Mandate der übrigen Verwaltungsratsmitglieder und deren Zeichnungsberechtigung bleiben davon unberührt. Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, den 31. Januar 2007.

*Für den Verwaltungsrat*

U. Holbach / J. Ting

Référence de publication: 2007049243/680/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

**So.Par.Trans. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, avenue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 54.296.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 janvier 2007 que:

1. La démission de Monsieur David De Marco a été acceptée.

2. Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

3. Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007049330/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01524. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

**Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 31.093.

—  
*Nachtrag*

Herr Horst Baumann hat sein Amt als Geschäftsführer bei der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. per 31. Dezember 2004 gekündigt.

*Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 15. März 2007 in Luxemburg stattfand*

Der Verwaltungsrat setzt sich ab dem 15. März 2007 wie folgt zusammen:

Dr. Volker van Ruth, Präsident

Dr. Alfred Junker, stellvertretender Präsident

Eberhard Heck

Lothar Rafalski

Rainer Schiffels

Bernd Sinnwell

Achim Welschoff

Dr. Alfred Junker, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, wurde zum stellvertretenden Präsidenten des Verwaltungsrates ernannt.

Achim Welschoff, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, wurde zum neuen geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates ernannt.

KPMG AUDIT S.à.r.l. wird zum Wirtschaftsprüfer der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. für das am 31. Dezember 2007 endende Geschäftsjahr abstimmt, bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. April 2007.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

L. Rafalski / D. Wolf

Référence de publication: 2007049217/1346/32.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

**EDS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.815.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, the ninth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, with registered office as at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA acting in its capacity as general partner of the INDUSTRI KAPITAL 2004 GP LP which in turn is the General Partner of the following Limited Partnerships, all governed under the Law of England and Wales:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV

The founders are here represented by Mr Regis Galiotto, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» («the Company») which its declares to incorporate.

### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is EDS INTERNATIONAL S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### **Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of

managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance in the United Kingdom than managers in attendance in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing in the United Kingdom cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

**Art. 14.** Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer-to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

### Shareholders decisions

**Art. 15.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 16.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 18.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Applicable Law

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mr Regis Galiotto by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe in the name and on behalf of INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV to the 500 (five hundred) shares which will be allocated as above, and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	No of shares	Nominal share capital (EUR)
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I, . . . . .	124	3,100.-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II, . . . . .	150	3,750.-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III, . . . . .	137	3,425.-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV, . . . . .	89	2,225.-
	<u>500</u>	<u>12,500.-</u>

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euros) as was certified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand and five hundred euro.

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration of the Company:

Mr James Yates, company director, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, born on the 22nd of June 1972 in Chelmsford, England

Mr Andrew Townend, company director, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, born on the 31st December 1971 in Mirfield, England

Mr Xavier Pauwels, company director, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on the 21st of December 1971 in Brussels, Belgium

Mrs Sandrine Anton, company manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on the 21st of June 1972 in Algrange, France

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, agissant en sa qualité de «General Partner» de INDUSTRI KAPITAL 2004 GP LP, lui-même agissant en sa qualité de «General Partner» des «Limited Partnerships» suivants, régis par le droit anglais:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV

Fondateurs ici représentés par Monsieur Regis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera EDS INTERNATIONAL S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier

direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.**

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où

ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants assistant du Royaume-Uni soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant au Royaume-Uni ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 14.** Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société-ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur-par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

#### Décisions des associés

**Art. 15.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 16.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.



Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

### Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, pré-nommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Monsieur Régis Galiotto, en vertu de la procuration ci-dessus référencée,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV 500 (cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	No de parts	Capital souscrit (EUR)
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I, . . . . .	124	3.100,-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II, . . . . .	150	3.750,-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III, . . . . .	137	3.425,-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV, . . . . .	89	2.225,-
	500	12.500,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant pour une durée indéterminée

Monsieur James Yates, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 22 juin 1972 à Chelmsford, Angleterre

Monsieur Andrew Townend, administrateur de société, avec adresse professionnelle 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 31 décembre 1971 à Mirfield, Angleterre

Monsieur Xavier Pauwels, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique

Madame Sandrine Anton, administratrice de société, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 21 juin 1972 à Algrange, France

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, Relation: LAC/2007/2033. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007050076/211/400.

(070048775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

---

**E.L.E. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.201.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 23 mars 2007 à 11.00 heures au siège social*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Sarah Bravetti de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Sandro Capuzzo, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

E.L.E. LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007048842/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Access Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 64.740.

—  
EXTRAIT

Suite au non-renouvellement de son mandat, Monsieur Jonathan Duck n'est plus gérant de la société ACCESS PROPERTIES S.à r.l. depuis le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007048748/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Sopercap Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.376.

—  
La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 28 décembre 2004, a désigné en date du 27 mars 2007 Monsieur Harald Charbon, né le 11 juillet 1969, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

LOUV S.à r.l. / A. Renard  
Administrateur / Administrateur, Président du Conseil  
H. Charbon / -  
Représentant Permanent / -

Référence de publication: 2007048901/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Lotus One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.911.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour LOTUS ONE S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007048747/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07401. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Modus Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.201.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

MODUS HOLDING S.à.r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007048776/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00308. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**von der Heydt Kersten Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.147.

E

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

- l'assemblée a décidé d'accepter la démission avec effet au 15 février 2007 de;
- Mr Bernhard Löderbusch, administrateur, demeurant à Steinmetzstrasse, 13, D-61250 Usingen
- l'assemblée a décidé de nommer comme nouvel administrateur de la société avec effet au 15 février 2007 jusqu'à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la société au 31 décembre 2006;
- Mr Wolfgang Jürgen Albert Vater, demeurant à Cheruskerstr. 35, Dusseldorf, D-40545 Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour VON DER HEYDT KERSTEN INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048755/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.050,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.493.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 janvier 2006 que la démission de Monsieur Seth Daniel Freudberg en tant que Gérant est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007048765/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Laponia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.743.

—  
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

LAPONIA S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007048773/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00289. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**ISO 200 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.655.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 22 mars 2007, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société*  
- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

- Jean-Marc Faber expert-comptable, demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- Tom Faber, économiste, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISO 200 S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007048791/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Lotus Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.912.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour LOTUS TWO S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007048745/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07403. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Adham One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.584.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour ADHAM ONE S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007048743/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07407. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Compradore S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 29.471.

---

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 mars 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill  
L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston  
Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Welf Georg Atzberger, Administrateur, chef d'entreprise, Hüblstrasse 24, CH-8165 Oberweningen, Suisse.  
Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 16 mars 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pour *COMPRADORE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007048756/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.050,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.893.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 janvier 2006 que la démission de Monsieur Seth Daniel Freudberg en tant que Gérant est acceptée avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007048778/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01389. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.050,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.894.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 janvier 2006 que la démission de Monsieur Seth Daniel Freudberg en tant que Gérant est acceptée avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007048775/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.625,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.733.

—  
Il résulte de la décision des associés du 5 janvier 2007 de la société NorCab 1 S.à r.l. que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 31 décembre 2006:

- Monsieur Julian Delano, Directeur d'investissements, né le 18 novembre 1965 à Lagos, Nigeria, avec adresse au 15A, Tredegar Terrace, UK-E3 5AH Londres, Royaume-Uni.

2. Démission du Gérant suivant:

Monsieur Alistair Peel, avec effet au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NorCab 1 S.à r.l.  
MANACOR  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2007048848/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04997. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.050,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.944.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 janvier 2006 que la démission de Monsieur Seth Daniel Freudberg en tant que Gérant est acceptée avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007048767/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Sculptor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.243.

—  
Suite à la cession de parts intervenue en date du 29 décembre 2005 entre OZ MASTER FUND, LTD, OZ EUROPE MASTER FUND LTD et SCULPTOR HOLDINGS S.à r.l., les 125 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:  
- SCULPTOR HOLDINGS S.à r.l., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCULPTOR INVESTMENTS S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007048847/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**InterFact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 82.163.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 4 décembre 2006 que DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes de la Société, en remplacement de KPMG AUDIT, le mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2007048899/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Fortezza Holdings Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.473.

En date du 22 janvier 2007, il a été constaté que le nom de la société INVESTMENT LUXCO S.à r.l. a été changé en KARIAN S.à r.l.

Depuis lors, le nom du gérant de catégorie B est KARIAN S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007

FORTEZZA HOLDINGS TOPCO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007048818/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Posal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.954.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
qui s'est tenue le 3 janvier 2007 à Luxembourg*

Suite au décès de Monsieur Mario Hodler, le Conseil d'Administration prend la décision de nommer par voie de cooptation, en remplacement de celui-ci, Monsieur Joakim Lehmkuhl, administrateur de société, demeurant 26, rue de Candolle à CH-1205 Genève.

La ratification de la nomination de Monsieur Lehmkuhl aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Extrait sincère et conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007048904/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---

**Anapurna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Restaurant Kathmandu.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.348.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048837/3038/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07489. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

---